

**ATIMMO**

Rue Vanderkindere 502
1180 Bruxelles
Tél. : 02 331 55 10
Fax : 02 378 41 31
N° I.P.I. : 500508

Numéro assurance : 730.151.308

Bruxelles, le 09 Mai 2019

**ACP ESTEREL (N. Entr. : 0865.236.931)
Avenue Victor Rousseau 122
1190 Bruxelles**

Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 09 Mai 2019

Suivant la liste de présences signée, l'Assemblée compte :

Copropriétaires présents	8	sur 13	61.54 %	32779.00
Copropriétaires représentés	3	sur 13	23.08 %	10603.00
Copropriétaires absents	2	sur 13	15.38 %	7290.00
Totaux	13	sur 13	100.00 %	50672.000
AG valide en participants		11	84.62 %	
AG valide en quotités		43382.00	85.61 %	

Le 09 Mai 2019 à 15:00, les copropriétaires de l'immeuble à se sont réunis en assemblée générale sur convocation régulière adressée par le syndic à tous les copropriétaires.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les copropriétaires présents et par les mandataires de ceux qui se sont fait représenter. Le quorum étant atteint, les membres peuvent débattre de l'ordre du jour.

1. Vérification des présences, des procurations et des droits de vote à l'assemblée

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les copropriétaires présents et par les mandataires de ceux qui se sont fait représenter. Le quorum étant atteint, les membres peuvent débattre de l'ordre du jour.

2. Nomination du Président et du secrétaire de l'assemblée

DE SADELEER est élu président de l'assemblée générale. Madame DE JESUS, représentant ATIMMO, assure le secrétariat de la séance.

**3. Rapport du conseil de copropriété et du syndic : 1/ présentation du rapport du conseil de copropriété
2/ travaux condamnation des vides poubelles 3/ travaux de la toiture et des cheminées 4/ mise en concordance des statuts point 20 de l'A.G.O. du 03/05/2018 (idem A.G.O. DE 2016 et de 2017) 5/ rappel utilisation correcte de l'ascenseur**

1/ présentation du rapport du conseil de copropriété : le rapport a été communiqué avec la convocation de la présente réunion.

2/ travaux condamnation des vides poubelles : il est expliqué que le travail s'est très bien déroulé et que les occupants ont été très coopératifs.

3/ travaux de la toiture et des cheminées : il est expliqué que ces derniers correspondent au devis accepté pour accord, qu'ils ont été réalisés dans les temps annoncés. Un malentendu a été rencontré au niveau de la cheminée mitoyenne, mais le problème a été résolu après avoir contacté le syndic de l'immeuble voisin (n124). De plus, le syndic informe l'assemblée qu'une prime énergie a été demandée et acceptée auprès de BRUXELLES ENVIRONNEMENT.

4/ mise en concordance des statuts point 20 de l'A.G.O. du 03/05/2018 (idem A.G.O. DE 2016 et de 2017) : les statuts ont été corrigés et communiqués à l'ensemble des copropriétaires. Cependant le syndic informe l'assemblée qu'une nouvelle loi est d'application depuis le 01/01/2019, voir point 29 du présent ordre du jour.

5/ rappel utilisation correcte de l'ascenseur : il est rappelé et demandé aux occupants et visiteurs de respecter la bonne utilisation de l'ascenseur. En effet, il est demandé d'attendre l'arrêt avant d'ouvrir la porte et de ne pas dépasser le poids renseigné dans la cabine, et d'apporter une attention au rideau lumineux.

4. Dossiers sinistres : 1/ sinistre rencontré dans le cadre des travaux de remplacement des parlophones par des vidéophones, demande de dédommagement pour l'ensemble des occupants, et de depuis le 15/11/2018, pour non-jouissance de leur appareil. Se référer à l'A.G.O. du 03/05/2018, décision non respectée.

Il est expliqué l'historique du dossier à l'assemblée. Le syndic informe que le courtier de la copropriété est en charge du dossier, et qu'il a été demandé des dédommagements pour la non utilisation des vidéophones récemment installés. Un rapport reprenant l'historique exact et complet sera joint au présent procès-verbal.

Il est proposé de procéder aux réparations nécessaires pour la jouissance de la vidéo, sous réserve de l'accord de Monsieur Gillain. Mais aussi dans l'attente des conclusions du courtier qui défend la copropriété.

5. Dossiers contentieux : point de la situation

Il est indiqué qu'à ce jour il n'y a pas de dossiers ouverts. Cependant, si certains propriétaires ne respectent pas les dates d'échéance pour le paiement de leurs charges, le syndic sera contraint de procéder à l'ouverture d'un dossier pour la récupération de charges.

6. Rapport du commissaire aux comptes et présentation du budget annuel des dépenses courantes et des travaux (planification à 5 ans)

Monsieur Wolf présente son rapport. Il est fait remarqué que les documents des comptes ont été mis à disposition en retard auprès du commissaire. Un échange de questions-réponses s'engage avec les copropriétaires. Il est proposé d'approuver les comptes.

7. Approbation des comptes du 01/01/2018 au 31/12/2018 - vote 1

Les comptes sont approuvés.

Approbation des comptes du 01/01/2018 au 31/12/2018 - vote 1	Oui	43 382.00	100.00 %	Majorité absolue	
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.	
	Voix exprimées	43 382.00	-		
	Abstention / Absents	7 290.00	-		
OUI	VAN COMPERNOLLE-DE RUYCK Jacqueline, WEERLITZER-PRAET , DE KEYZER Eveline, LAMBOTTE-DUBOIS Agnès, NIHOUL Marie, THOMAS Arlette, WERTS Fernand, STALIN Jean-Claude , DE SADELEER * Nicolas, GILLAIN Jacques, DE KEYZER Guy				
NON					
ABSTENTION / ABSENTS	GOLDSCHMIDT Benjamin, SOCIETE BRAINOISE IMMOBILIÈRE SA				

8. Approbation du bilan au 31/12/2018 - vote 2

Le bilan au 31/12/2018 est approuvé.

Approbation du bilan au 31/12/2018 - vote 2	Oui	43 382.00	100.00 %	Majorité absolue	
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.	
	Voix exprimées	43 382.00	-		
	Abstention / Absents	7 290.00	-		
OUI	VAN COPERNOLLE-DE RUYCK Jacqueline, WEERLITZER-PRAET , DE KEYZER Eveline, LAMBOTTE-DUBOIS Agnès, NIHOUL Marie, THOMAS Arlette, WERTS Fernand, STALIN Jean-Claude , DE SADELEER * Nicolas, GILLAIN Jacques, DE KEYZER Guy				
NON					
ABSTENTION / ABSENTS	GOLDSCHMIDT Benjamin, SOCIETE BRAINOISE IMMOBILIÈRE SA				

9. Décharge au syndic ATIMMO - vote 3

Le syndic est déchargé pour sa mission.

Décharge au syndic ATIMMO - vote 3	Oui	43 382.00	100.00 %	Majorité absolue	
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.	
	Voix exprimées	43 382.00	-		
	Abstention / Absents	7 290.00	-		
OUI	VAN COPERNOLLE-DE RUYCK Jacqueline, WEERLITZER-PRAET , DE KEYZER Eveline, LAMBOTTE-DUBOIS Agnès, NIHOUL Marie, THOMAS Arlette, WERTS Fernand, STALIN Jean-Claude , DE SADELEER * Nicolas, GILLAIN Jacques, DE KEYZER Guy				
NON					
ABSTENTION / ABSENTS	GOLDSCHMIDT Benjamin, SOCIETE BRAINOISE IMMOBILIÈRE SA				

10. Décharge au conseil de copropriété - vote 4

Le conseil de copropriété est déchargé pour sa mission.

Décharge au conseil de copropriété - vote 4	Oui	43 382.00	100.00 %	Majorité absolue	
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.	
	Voix exprimées	43 382.00	-		
	Abstention / Absents	7 290.00	-		
OUI	VAN COPERNOLLE-DE RUYCK Jacqueline, WEERLITZER-PRAET , DE KEYZER Eveline, LAMBOTTE-DUBOIS Agnès, NIHOUL Marie, THOMAS Arlette, WERTS Fernand, STALIN Jean-Claude , DE SADELEER * Nicolas, GILLAIN Jacques, DE KEYZER Guy				
NON					
ABSTENTION / ABSENTS	GOLDSCHMIDT Benjamin, SOCIETE BRAINOISE IMMOBILIÈRE SA				

11. Décharge au commissaire aux comptes - vote 5

Le commissaire aux comptes est déchargé pour sa mission.

Décharge au commissaire aux comptes - vote 5	Oui	43 382.00	100.00 %	Majorité absolue	
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.	
	Voix exprimées	43 382.00	-		
	Abstention / Absents	7 290.00	-		
OUI	VAN COPERNOLLE-DE RUYCK Jacqueline, WEERLITZER-PRAET , DE KEYZER Eveline, LAMBOTTE-DUBOIS Agnès, NIHOUL Marie, THOMAS Arlette, WERTS Fernand, STALIN Jean-Claude , DE SADELEER * Nicolas, GILLAIN Jacques, DE KEYZER Guy				
NON					
ABSTENTION / ABSENTS	GOLDSCHMIDT Benjamin, SOCIETE BRAINOISE IMMOBILIÈRE SA				

12. Nomination du syndic et approbation des prestations complémentaires - vote 6

Le syndic ATIMMO représente sa candidature. Le mandat de la SPRL ATIMMO, représenté par Madame DE JESUS, est reconduit pour une période de 15 mois à dater de ce jour. Les prestations complémentaires ont été présentées et signées par les propriétaires présents.

Nomination du syndic et approbation des prestations complémentaires - vote 6	Oui	43 382.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.	
	Non	0.00	0.00 %		
	Voix exprimées	43 382.00	-		
	Abstention / Absents	7 290.00	-		
OUI	VAN COMPERNOLLE-DE RUYCK Jacqueline, WEERLITZER-PRAET , DE KEYZER Eveline, LAMBOTTE-DUBOIS Agnès, NIHOUL Marie, THOMAS Arlette, WERTS Fernand, STALIN Jean-Claude , DE SADELEER * Nicolas, GILLAIN Jacques, DE KEYZER Guy				
NON					
ABSTENTION / ABSENTS	GOLDSCHMIDT Benjamin, SOCIETE BRAINOISE IMMOBILIERE SA				

13. Nomination du conseil de copropriété : proposition 1 - vote 7

Sans objet.

Nomination du conseil de copropriété : proposition 1 - vote 7	Oui	0.00	0.00 %	Majorité absolue La résolution est rejetée.	
	Non	0.00	0.00 %		
	Voix exprimées	0.00	-		
	Abstention / Absents	50 672.00	-		
OUI					
NON					
ABSTENTION / ABSENTS	GOLDSCHMIDT Benjamin, SOCIETE BRAINOISE IMMOBILIERE SA , VAN COMPERNOLLE-DE RUYCK Jacqueline, WEERLITZER-PRAET , DE KEYZER Eveline, LAMBOTTE-DUBOIS Agnès, NIHOUL Marie, THOMAS Arlette, WERTS Fernand, STALIN Jean-Claude , DE SADELEER * Nicolas, GILLAIN Jacques, DE KEYZER Guy				

14. Nomination du conseil de copropriété : proposition 2 - vote 8

Sans objet.

Nomination du conseil de copropriété : proposition 2 - vote 8	Oui	0.00	0.00 %	Majorité absolue La résolution est rejetée.	
	Non	0.00	0.00 %		
	Voix exprimées	0.00	-		
	Abstention / Absents	50 672.00	-		
OUI					
NON					
ABSTENTION / ABSENTS	GOLDSCHMIDT Benjamin, SOCIETE BRAINOISE IMMOBILIERE SA , VAN COMPERNOLLE-DE RUYCK Jacqueline, WEERLITZER-PRAET , DE KEYZER Eveline, LAMBOTTE-DUBOIS Agnès, NIHOUL Marie, THOMAS Arlette, WERTS Fernand, STALIN Jean-Claude , DE SADELEER * Nicolas, GILLAIN Jacques, DE KEYZER Guy				

15. Nomination du conseil de copropriété : proposition 3 - vote 9

Sans objet.

Nomination du conseil de copropriété : proposition 3 - vote 9	Oui	0.00	0.00 %	Majorité absolue	
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est rejetée.	
	Voix exprimées	0.00	-		
	Abstention / Absents	50 672.00	-		
OUI					
NON					
ABSTENTION / ABSENTS	GOLDSCHMIDT Benjamin, SOCIETE BRAINOISE IMMOBILIERE SA , VAN COMPERNOLLE-DE RUYCK Jacqueline, WEERLITZER-PRAET , DE KEYZER Eveline, LAMBOTTE-DUBOIS Agnès, NIHOUL Marie, THOMAS Arlette, WERTS Fernand, STALIN Jean-Claude , DE SADELEER * Nicolas, GILLAIN Jacques, DE KEYZER Guy				

16. Nomination du commissaire aux comptes - vote 10

La société DAREL SPRL, représentée par Monsieur Wolf, se présente. La décision est approuvée.

Nomination du commissaire aux comptes - vote 10	Oui	43 382.00	100.00 %	Majorité absolue	
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.	
	Voix exprimées	43 382.00	-		
	Abstention / Absents	7 290.00	-		
OUI	VAN COMPERNOLLE-DE RUYCK Jacqueline, WEERLITZER-PRAET , DE KEYZER Eveline, LAMBOTTE-DUBOIS Agnès, NIHOUL Marie, THOMAS Arlette, WERTS Fernand, STALIN Jean-Claude , DE SADELEER * Nicolas, GILLAIN Jacques, DE KEYZER Guy				
NON					
ABSTENTION / ABSENTS	GOLDSCHMIDT Benjamin, SOCIETE BRAINOISE IMMOBILIERE SA				

17. Travaux : peinture hall d'entrée et premier étage (vote d'intention) - vote 11

Reporté à la prochaine assemblée.

Travaux : peinture hall d'entrée et premier étage (vote d'intention) - vote 11	Oui	0.00	0.00 %	Majorité des 2/3	
	Non	43 382.00	100.00 %	La résolution est rejetée.	
	Voix exprimées	43 382.00	-		
	Abstention / Absents	7 290.00	-		
OUI					
NON	VAN COMPERNOLLE-DE RUYCK Jacqueline, WEERLITZER-PRAET , DE KEYZER Eveline, LAMBOTTE-DUBOIS Agnès, NIHOUL Marie, THOMAS Arlette, WERTS Fernand, STALIN Jean-Claude , DE SADELEER * Nicolas, GILLAIN Jacques, DE KEYZER Guy				
ABSTENTION / ABSENTS	GOLDSCHMIDT Benjamin, SOCIETE BRAINOISE IMMOBILIERE SA				

18. Travaux à prévoir : remplacement rideau lumineux de l'ascenseur, suite à un accident non rapporté au syndic - vote 12

L'assemblée est d'accord de remplacer le rideau si nécessaire.

Travaux à prévoir : remplacement rideau lumineux de l'ascenseur, suite à un accident non rapporté au syndic - vote 12	Oui	43 382.00	100.00 %	Majorité des 2/3	
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.	
	Voix exprimées	43 382.00	-		
	Abstention / Absents	7 290.00	-		
OUI	VAN COMPERNOLLE-DE RUYCK Jacqueline, WEERLITZER-PRAET , DE KEYZER Eveline, LAMBOTTE-DUBOIS Agnès, NIHOUL Marie, THOMAS Arlette, WERTS Fernand, STALIN Jean-Claude , DE SADELEER * Nicolas, GILLAIN Jacques, DE KEYZER Guy				
NON					
ABSTENTION / ABSENTS	GOLDSCHMIDT Benjamin, SOCIETE BRAINOISE IMMOBILIERE SA				

19. Réadaptation éventuelle du fonds de roulement - vote 13

Il est proposé de ne pas alimenter le fonds de roulement.

Réadaptation éventuelle du fonds de roulement - vote 13	Oui	0.00	0.00 %	Majorité absolue	
	Non	43 382.00	100.00 %	La résolution est rejetée.	
	Voix exprimées	43 382.00	-		
	Abstention / Absents	7 290.00	-		
OUI					
NON	VAN COMPERNOLLE-DE RUYCK Jacqueline, WEERLITZER-PRAET , DE KEYZER Eveline, LAMBOTTE-DUBOIS Agnès, NIHOUL Marie, THOMAS Arlette, WERTS Fernand, STALIN Jean-Claude , DE SADELEER * Nicolas, GILLAIN Jacques, DE KEYZER Guy				
ABSTENTION / ABSENTS	GOLDSCHMIDT Benjamin, SOCIETE BRAINOISE IMMOBILIÈRE SA				

20. Fixation des appels de fonds de réserve - vote 14

Il est décidé d'appeler 5.000 euros en 3 appels.

Fixation des appels de fonds de réserve - vote 14	Oui	43 382.00	100.00 %	Majorité absolue	
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.	
	Voix exprimées	43 382.00	-		
	Abstention / Absents	7 290.00	-		
OUI	VAN COMPERNOLLE-DE RUYCK Jacqueline, WEERLITZER-PRAET , DE KEYZER Eveline, LAMBOTTE-DUBOIS Agnès, NIHOUL Marie, THOMAS Arlette, WERTS Fernand, STALIN Jean-Claude , DE SADELEER * Nicolas, GILLAIN Jacques, DE KEYZER Guy				
NON					
ABSTENTION / ABSENTS	GOLDSCHMIDT Benjamin, SOCIETE BRAINOISE IMMOBILIÈRE SA				

21. Financement des travaux décidés - vote 15

Sans objet.

Financement des travaux décidés - vote 15	Oui	0.00	0.00 %	Majorité absolue	
	Non	43 382.00	100.00 %	La résolution est rejetée.	
	Voix exprimées	43 382.00	-		
	Abstention / Absents	7 290.00	-		
OUI					
NON	VAN COMPERNOLLE-DE RUYCK Jacqueline, WEERLITZER-PRAET , DE KEYZER Eveline, LAMBOTTE-DUBOIS Agnès, NIHOUL Marie, THOMAS Arlette, WERTS Fernand, STALIN Jean-Claude , DE SADELEER * Nicolas, GILLAIN Jacques, DE KEYZER Guy				
ABSTENTION / ABSENTS	GOLDSCHMIDT Benjamin, SOCIETE BRAINOISE IMMOBILIÈRE SA				

22. Rapport d'évaluation des contrat de fournitures - changement de l'ascensoriste - vote 16

Il est proposé de changer d'ascensoriste et de retenir l'offre de la société ATM pour la maintenance annuelle, d'un montant de 670 euros htva.

Rapport d'évaluation des contrat de fournitures - changement de l'ascensoriste - vote 16	Oui	43 382.00	100.00 %	Majorité absolue	
	Non	0.00	0.00 %	La résolution est acceptée.	
	Voix exprimées	43 382.00	-		
	Abstention / Absents	7 290.00	-		
OUI	VAN COMPERNOLLE-DE RUYCK Jacqueline, WEERLITZER-PRAET , DE KEYZER Eveline, LAMBOTTE-DUBOIS Agnès, NIHOUL Marie, THOMAS Arlette, WERTS Fernand, STALIN Jean-Claude , DE SADELEER * Nicolas, GILLAIN Jacques, DE KEYZER Guy				
NON					
ABSTENTION / ABSENTS	GOLDSCHMIDT Benjamin, SOCIETE BRAINOISE IMMOBILIÈRE SA				

23. Modification de la quinzaine annuelle pour la tenue de l'assemblée générale ordinaire - vote 17

Il est proposé de retenir la quinzaine suivante : du 15/03 au 31/03 pour la tenue de l'assemblée.

Modification de la quinzaine annuelle pour la tenue de l'assemblée générale ordinaire - vote 17	Oui	43 382.00	100.00 %	Majorité absolue La résolution est acceptée.	
	Non	0.00	0.00 %		
	Voix exprimées	43 382.00	-		
	Abstention / Absents	7 290.00	-		
OUI	VAN COMPERNOLLE-DE RUYCK Jacqueline, WEERLITZER-PRAET , DE KEYZER Eveline, LAMBOTTE-DUBOIS Agnès, NIHOUЛ Marie, THOMAS Arlette, WERTS Fernand, STALIN Jean-Claude , DE SADELEER * Nicolas, GILLAIN Jacques, DE KEYZER Guy				
NON					
ABSTENTION / ABSENTS	GOLDSCHMIDT Benjamin, SOCIETE BRAINOISE IMMOBILIERE SA				

24. Rappel aux copropriétaires bailleurs de se conformer à la législation en vigueur

Il est demandé que cela soit respecter par l'ensemble des copropriétaires bailleurs, et particulièrement pour le placement des détecteurs de fumée. Et de se renseigner sur la législation en vigueur.

25. Problème de sécurité et danger incendie, locataire du premier étage droit : point de la situation

Il est fait remarqué qu'une assistance permanente a été demandée pour la locataire. Le problème semble résolu pour le moment.

26. Entrée immeuble menant aux garages de Monsieur Gillain et appartenant à la copropriété. Rappel d'interdiction de stationner pour l'ensemble des occupants et des visiteurs. Ce dernier doit rester libre d'accès pour les fournisseurs de l'immeuble

Il est rappelé que cet emplacement qu'il est interdit de se stationner devant le garage. En effet, ce dernier doit être libre d'accès pour le propriétaire et pour les fournisseurs de l'immeuble.

27. Rappel servitude greffée au rez-de-chaussée, accès à la gaine technique

Il est rappelé que l'ancienne conciergerie est greffée d'une servitude pour accéder à l'aréa comme stipuler dans les statuts.

28. Recherche d'une solution pour l'isolation au 6ième étage du passage donnant accès au toit afin de parachever l'isolation du toit

Il est proposé de se renseigner pour le remplacement la porte du local ascenseur, donnant accès à la toiture.

29. Mise en concordance des statuts conformément à la loi du 18.06.2018 : information

Le syndic présente les nouvelles directives suivant la loi du 18/06/2018. Une note explicative sera transmise aux copropriétaires pour les informer des modifications qui seront apportées. Le travail de mise en concordance sera entrepris par le syndic et facturé à la copropriété.

30. Lecture du procès-verbal des décisions et signature de ce procès-verbal

L'ordre du jour étant épuisé, la lecture du présent procès-verbal ayant été réalisée en cours de séance, le syndic invite les copropriétaires encore présents ou leurs mandataires à le signer.

Il est rappelé que toute personne ayant reçu ce procès-verbal en application du C.C Article 577-6 §12 est tenue d'informer le titulaire d'un droit réel ou personnel sur le lot par envoi recommandé à la poste dans les trente jours suivant la date de réception du procès-verbal.

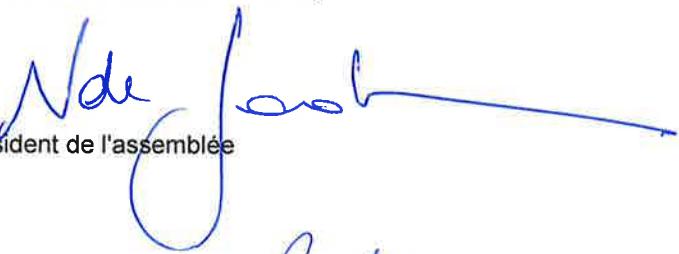
Toute demande d'annuler ou de réformer une décision irrégulière, frauduleuse ou abusive de l'assemblée générale ne peut être demandée par un copropriétaire au juge que si elle lui cause un préjudice personnel. Cette action doit être intentée dans un délai de quatre mois, à compter de la date à laquelle l'assemblée a eu lieu (C.C. Article 577-9, §2).

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 17h45.

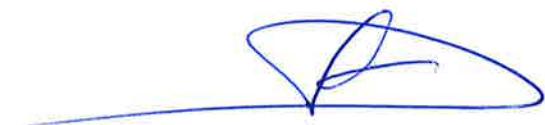

Pour l'ACR ESTEREL

ATIMMO SPRL

Elisa DE JESUS


Président de l'assemblée


Mr. Werts




Thomas
E. De Kraker


D. Milon


Nde Jossé


D. Milon.



Syndic d'immeuble

- Agence immobilière
ACP ESTEREL

Gestion locative

Annexe 2 : tâches complémentaires de gestion du syndic

Des honoraires ou indemnités supplémentaires (plus frais administratifs) sont à prévoir pour les prestations complémentaires ou extraordinaires décrites ci-après :

Description des tâches complémentaires ou extraordinaires

1. A charge des propriétaires concernés :

- | | |
|--|------------------------|
| - Réponse aux notaires en cas de vente (art 577-11, §1 ^{er}) | 150 € ttc |
| - Frais de rappel (frais privatifs) | (à partir de) 15 € ttc |
| - Partage des frais (sollicité) entre bailleur et preneur | 50 € ttc |
| - Copie d'un relevé, d'un décompte ou d'un acte de base | 12,50 € ttc |
| - Ouverture et suivi de dossier contentieux | 200 € ttc |

2. A charge de la copropriété :

- | | |
|--|------------------|
| - Frais administratif | 25 €/mois ttc |
| - Assemblée générale extraordinaire | 250 € ttc |
| - Assemblée générale avec quorum non atteint | 200 € ttc |
| - Ouverture et suivi dossier sinistre (si la gérance doit s'en charger) | 150 € ttc |
| - Une comptabilité remise incomplète et/ou à réencoder | Forfait à 65 €/h |
| - Décompte chauffage à calculer | Forfait à 65€/h |
| - Charge administrative non reprise dans les tâches usuelles | Forfait à 65€/h |
| - Frais de recommandées de convocation d'assemblée portés en compte à chaque copropriétaire individuellement, sauf ceux qui ont marqué accord de convocation par un autre moyen de communication | Frais réels |

Fait le ..09.05.2019..... à ...Bruxelles.....

Syndic

Copropriétaires